

Informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés à l'article 8, alinéas 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : DNCA Invest – Strategic Resources
Identifiant d'entité juridique : 213800R4Q6XP2164SE27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif **environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif **social** : ____%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une part minimale de __ % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'appuie sur l'outil d'analyse de l'environnement, du social et de la gouvernance développé en interne : ABA (Above and Beyond Analysis).

Le Compartiment est principalement exposé au marché des matières premières par le biais d'instruments dérivés ; il investit également directement dans des obligations d'État.

DNCA Finance a créé une variante du modèle « Above and Beyond Analysis » (« ABA », l'outil développé en interne) spécialement conçu pour les matières premières, en se concentrant sur les caractéristiques environnementales, sociales et sociétales (voir ci-dessous).

Pour l'univers composé d'investissements directs (tels que les obligations ou titres obligataires, les instruments du marché monétaire) et d'investissements indirects (produits dérivés sur les indices financiers éligibles aux OPCVM composés de matières premières), le Compartiment est géré en tenant compte des principes responsables et durables. Ainsi, le processus d'investissement ainsi que l'exposition aux matières premières et la sélection d'instruments du marché monétaire et d'obligations qui en résultent tiennent compte d'une notation interne concernant à la fois le profil de responsabilité et de durabilité des émetteurs, basée sur une analyse extrafinancière effectuée par le biais d'un outil développé en interne par la Société de gestion, en utilisant la méthode « best in universe ». Il peut exister un biais sectoriel.

Concernant les matières premières et dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment prendra notamment en compte les facteurs ESG suivants :

- Environnement :
 - Incidences négatives liées aux émissions de CO2 et/ou de GES ;
 - Incidences négatives liées à la consommation d'eau ;
 - Incidences négatives liées à l'utilisation du sol ;
 - Possibilités de réduire les émissions de CO2 et de GES en promouvant les technologies de production d'électricité à faible teneur en carbone et les technologies de transport à faible dégagement de GES ;
 - Possibilités actuelles et futures de recyclage des matières premières.
- Social et sociétal :
 - Incidences négatives liées aux droits de l'homme et à la liberté fondamentale ;
 - Incidences négatives liées aux conditions de travail ;
 - Offres d'emploi.

Dans le cas d'obligations d'État, la gestion du Compartiment s'appuie sur l'outil d'analyse de l'environnement, du social et de la gouvernance développé en interne : ABA (Above and Beyond Analysis), dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques susmentionnées, le Compartiment prendra notamment en compte les facteurs ESG suivants :

- Environnement : intensité en carbone et répartition de la consommation d'énergie.
- Social : respect des normes internationales (travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et torture).

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales sont promues par le produit financier.

- Gouvernance : Signataire de l'Accord de Paris, signataire de la convention des Nations unies sur la biodiversité, politique de sortie du charbon, accord de non-prolifération des armes nucléaires.
- Notation et couverture des risques ESG au niveau mondial.

Le Compartiment n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG qu'il promet.

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

L'analyse extra financière est appliquée à la fois (i) à l'investissement sous-jacent des instruments financiers dérivés liés aux matières premières, et (ii) aux titres obligataires ou équivalents ainsi qu'aux instruments du marché monétaire qui peuvent composer le portefeuille.

Matières premières : Pour ce qui est de l'univers exposé aux matières premières, l'approche extra financière est basée sur un outil développé en interne, utilisé pour le recensement des incidences négatives et des opportunités environnementales, sociales et sociétales offertes par les matières premières. L'Outil est alimenté par les recherches de DNCA et par des bases de données quantitatives et qualitatives externes, en utilisant notamment les indicateurs suivants :

- L'« Above and Beyond Analysis » [« ABA », Notation de la responsabilité en matière de risques : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est la notation ABA (voir la section « Stratégie d'investissement »)] basée sur la Responsabilité en matière de risques et divisé en trois principes fondamentaux : responsabilité environnementale, responsabilité sociale, responsabilité sociétale ;
- La Notation de la transition vers une économie durable : la Société de gestion termine cette analyse par une évaluation de l'exposition des matières premières aux secteurs qui participent à la transition écologique et énergétique (la transition durable). Cette note est basée sur les estimations de la répartition de la demande de matières premières liée à ces secteurs.
- La notation du risque-pays : la Société de gestion établit la notation de la Responsabilité en matière de risques en analysant le Risque-pays basée sur la répartition de la production par pays relative à chaque matière première.
- La dynamique ESG : pour chaque matière première, cette analyse est fondée sur la courbe de la demande, l'évolution équilibrée de l'offre et de la demande et le flux d'informations.

Les principaux indicateurs de durabilité à l'égard des obligations d'État utilisés par le Compartiment sont les suivants :

- L'analyse des risques ESG qui repose sur 4 principes fondamentaux, notés de 0 à 10 :

- Gouvernance : ce pilier porte sur l'État de droit et le respect de la liberté, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense, la démocratie.
 - Environnement : ce pilier porte sur l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage.
 - Social : ce pilier porte sur l'éducation et la formation, l'emploi et la santé.
 - Société : Conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, Inégalités.
- La définition d'infraction aux normes internationales qui repose sur une approche binaire visant à déterminer toute infraction dans les domaines suivants : Travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et pratiques de torture.
 - L'engagement à l'occasion des conventions internationales qui est une approche binaire visant à identifier l'engagement envers les ODD (Objectifs de développement durables des Nations unies), le Protocole de Kyoto, l'« Accord de Paris », la Convention sur la biodiversité biologique des Nations unies, la sortie du charbon, la capacité de production d'électricité à partir du charbon, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
 - Le profil climatique qui est une combinaison de l'évolution du mix énergétique, de l'intensité des émissions de carbone et de la réserve d'énergie primaire.
 - ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Sans objet

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le compartiment n'a pas l'intention de faire des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet

— *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Sans objet

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE, et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

✘ Oui, _____

Matières premières : Bien que les principales incidences négatives ne soient pas directement applicables aux matières premières, le compartiment vise à intégrer les incidences négatives dans ses décisions d'investissement à l'égard des matières premières.

Le Compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité à l'égard des obligations d'État.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, conformément aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



L'analyse des principales incidences négatives fait partie de la Notation des pays (voir ci-dessous).

- La Société de gestion a instauré une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité, qui mesure les principales incidences négatives. Cette politique prévoit d'abord de surveiller les contributions au changement climatique (intensité des émissions de CO₂), aux questions sociales (Pays soumis à des violations sociales, note moyenne en matière d'inégalité des revenus) et à la corruption (note moyenne en matière de corruption).
- Vous trouverez des informations supplémentaires dans le rapport annuel du Compartiment.

Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le processus d'investissement repose sur ces deux facteurs successifs suivants :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement initial, qui comprend à la fois des instruments financiers exposés aux matières premières, des obligations et des instruments du marché monétaire, est soumis au processus extra financier stipulé ci-après, qui participe à la transition durable tout en cherchant à limiter les incidences négatives (notamment les « Principales incidences négatives » et le principe « Ne pas causer de préjudice important »). Cette sélection implique d'exclure les matières premières et les émetteurs qui n'obtiennent pas une note minimale de 2 sur notre échelle de Notation de la responsabilité en matière de risques « Above and Beyond », qui va de 0 à 10, ou qui sont exposés à des controverses majeures.
- Ensuite, la sélection des matières premières et des émetteurs est basée sur une combinaison hybride d'analyse extra financière et d'analyse fondamentale. Les notations extra financières mentionnées ci-dessous, l'analyse fondamentale et les indicateurs des risques sur les marchés tels que la volatilité, la duration, etc... serviront à évaluer les positions. L'allocation du Compartiment sera le résultat de ce processus d'investissement en deux étapes. Les approches extra financière et financière utilisées dans le cadre de ce processus en deux étapes sont exposées ci-dessous.

L'analyse extra financière est appliquée à la fois (i) à l'investissement sous-jacent des instruments financiers dérivés liés aux matières premières, et (ii) aux titres

La stratégie d'investissement oriente les décisions en matière d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

obligataires ou équivalents ainsi qu'aux instruments du marché monétaire qui peuvent composer le portefeuille.

Analyse extra financière des matière premières

Pour chaque matière première, la notation ABA, outil de l'analyse ESG développé en interne, est composée des éléments suivants :

- Notation de la responsabilité en matière de risques (indicateurs environnementaux, social et sociétal) sur 10 ;
- Notation du risque-pays ;
- Exposition aux secteurs engagés dans la transition durable ;
- Dynamique ESG.

L'analyse ABA de la responsabilité en matière de risques se divise en trois principes fondamentaux et les critères suivants sont tous notés sur 10 :

Responsabilité environnementale	Émissions de CO2 Consommation d'eau Consommation d'énergie Recyclage des produits en fin de vie
Responsabilité sociale	Droits de l'homme fondamentaux Esclavage moderne et travail des enfants Liberté d'expression et d'association Égalité de traitement et discrimination
Responsabilité sociétale	Trafic d'influence et déontologie

L'analyse ABA du risque-pays est basée sur l'analyse des émetteurs publics exposée ci-dessous qui vise à obtenir une note sur 10. La note globale de chaque pays a une incidence directe sur la note de la Responsabilité en matière de risques, qui repose sur la répartition géographique de la production des matières premières.

L'analyse ABA concernant l'exposition à la Transition durable permet d'examiner la répartition des marchés finaux pour les matières premières analysées, les possibilités de réduction des émissions de CO2 et les actions en matière de recyclage. La part des technologies de mobilité ou de production d'énergie à faible teneur en carbone sur ces marchés finaux, le recyclage effectif et potentiel, le CO2 économisé grâce à l'éventuel transfert de l'énergie fossile vers des technologies de mobilité et de production d'énergie à faible teneur en carbone facilité par ces matières premières permettront, si possible, d'estimer l'exposition actuelle et future de ces matières premières à la transition durable.

L'analyse ABA de la dynamique ESG des matières premières est fondée sur les données macroéconomiques et les perspectives résultant de l'analyse de l'offre et de

la demande induites par le scénario de transition établi dans le cadre fixé par les scénarios susmentionnés.

La combinaison de chaque notation implique une analyse extra financière globale.

La notation de la Responsabilité en matière de risques sera utilisée pour exclure certaines matières premières de l'univers d'investissement, représentant au moins 20 %, (note inférieure à 2 sur 10) et peut également être utilisée pour dimensionner l'exposition du portefeuille.

L'analyse interne repose sur des données factuelles publiées par les entreprises (bourses de matières premières et sociétés de ressources fondamentales) et/ou les organisations (ONG, OCDE, OIT, ONU, organisations supranationales,...) qui peuvent être incomplètes ou inexactes, appuyées par un dialogue permanent avec les dirigeants des entreprises et des organisations.

Les expositions aux matières premières non conformes à l'analyse extra financière seront systématiquement compensées par une exposition cible de 0. Toutefois, des expositions résiduelles sur ces matières premières peuvent apparaître, mais elles seront maintenues à un niveau minimal, la valeur absolue agrégée des valeurs nominales correspondantes étant inférieure à 2 %.

Analyse fondamentale des matière premières

L'approche fondamentale implique une analyse discrétionnaire détaillée à long terme et des hypothèses comprenant : la pertinence économique d'une matière première, les déséquilibres prévus à moyen et long terme entre l'offre et la demande, les risques potentiels liés à l'offre, le rôle de la matière première dans les applications des nouvelles technologies, notamment pour faciliter la décarbonation de l'économie, la part de la demande verte dans la consommation totale de la matière première, et l'intérêt économique de la matière première dans la constitution d'un portefeuille diversifié de matières premières.

Sur la base de ces critères, l'équipe de gestion définit son univers d'investissement. Cette cartographie est représentée distinctement par l'estimation d'un « score stratégique » (noté entre 0 et 10) basé sur une évaluation factuelle des critères susmentionnés mais aussi discrétionnaire (intégration des scénarios de l'équipe de direction). Le score stratégique est un outil que l'équipe peut utiliser pour étayer et justifier ses préférences en matière de surpondération ou de sous-pondération de l'exposition à une matière première à long terme, par rapport à l'indice de référence. L'analyse à long terme est utile pour établir l'allocation stratégique au sein de l'univers d'investissement éligible.

L'approche fondamentale comprend également une analyse à court terme : détermination d'un prix cible par matière première, par rapport au consensus du marché, en tenant compte de certains paramètres techniques tels que les niveaux des stocks visibles et invisibles, la structure de la courbe, les différents flux de nouvelles, etc., afin d'établir des projections et formuler des attentes en matière de rendement.

Généralement, un positionnement pro-risque ou risk-on : favoriser les perspectives de rendement en autorisant un budget de risque plus élevé et une corrélation moyenne plus forte.

L'approche fondamentale à court terme intègre en outre une analyse macroéconomique (top-down), incorporant les principaux facteurs macroéconomiques (politiques monétaires et fiscales, cycle économique, indicateurs avancés et subjectifs, et indicateurs objectifs) afin d'évaluer si les perspectives macroéconomiques du Compartiment pour une période de 3 mois à 1 an tendent à être plus conservatrices ou plus optimistes par rapport au consensus. Cela permet de déterminer si l'environnement macroéconomique est favorable ou défavorable aux actifs à risque et cycliques. Dans des scénarios jugés favorables (risk-on), l'équipe de gestion peut choisir d'orienter le portefeuille vers des matières premières au potentiel de revalorisation prometteur, en acceptant une volatilité accrue du portefeuille. En règle générale, une position risk-on ou pro-risk consiste à donner la priorité au potentiel de rendement par rapport au risque, en approuvant une allocation de risque plus élevée et une corrélation moyenne plus importante.

L'analyse fondamentale à court terme est utile pour établir l'allocation tactique, qui s'aligne sur l'allocation stratégique.

Cette analyse fondamentale de la demande intègre un scénario interne de transition vers une économie durable (basé sur l'Agence internationale de l'énergie, le Network for Greening the Financial System, le groupe d'experts sur le changement climatique et le modèle de modélisation intégrée/équilibre général calculable pour l'Asie-Pacifique), et, notamment, le remplacement des énergies fossiles par d'autres sources d'énergie. En cherchant à s'exposer aux marchés des matières premières, le Compartiment peut indirectement participer à la liquidité des marchés des matières premières et, par conséquent, viser à promouvoir les caractéristiques environnementales, sociales et sociétales sur ces marchés.

Analyse extra financière des obligations d'État :

En ce qui concerne les investissements en obligations d'État, cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 4 dimensions comprenant :

- L'analyse des risques ESG repose sur 4 principes fondamentaux, notés de 0 à 10 :
 - Gouvernance : ce pilier porte sur l'État de droit et le respect de la liberté, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense, la démocratie.
 - Environnement : ce pilier porte sur l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage.
 - Social : ce pilier porte sur l'éducation et la formation, l'emploi et la santé.
 - Société : Conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, Inégalités.
- ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des***

caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Le Compartiment met en œuvre sa stratégie dans le cadre de deux types d'éléments contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de DNCA Finance et les exclusions spécifiques à la stratégie.

Les exclusions appliquées à l'ensemble de DNCA Finance :

- Exclusion sur la base des violations du Pacte mondial des Nations unies : après analyse et décision du directeur de la Société de gestion, des sociétés sont inscrites par la DNCA sur la liste des « pires entreprises au chapitre des infractions » et sont exclues de tous les portefeuilles.
- Exclusion sur la base de l'activité sectorielle :
 - Exclusion des armes controversées
 - Exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique et le pétrole et le gaz non conventionnels, d'après le tableau ci-dessous.

Activités	Exclusion à compter de mars 2022	Émetteurs ayant leur siège social dans l'Union européenne ou dans l'OCDE		Émetteurs ayant leur siège social hors de l'OCDE	
		Exclusion à compter de décembre 2027	Exclusion à compter de décembre 2030	Exclusion à compter de décembre 2030	Exclusion à compter de décembre 2040
Production de charbon thermique	À partir de 10 % des revenus	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)
Production d'électricité à partir du charbon	À partir de 10 % des revenus	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)

Activités		Exclusion à compter de décembre 2030	Exclusion à compter de décembre 2040	Exclusion à compter de décembre 2030	Exclusion à compter de décembre 2040
Production de gaz ou de pétrole non conventionnel	À partir de 10 % des revenus	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)	À partir de 5 % des revenus	Sortie définitive (0 % des revenus)

Les exclusions spécifiques à la stratégie suivie par le Compartiment sont les suivantes :

Concernant les émetteurs publics :

- De l'univers d'investissement sont exclus les émetteurs faisant également l'objet de controverses ou en infraction grave avec au moins l'un des principes du Pacte Mondial des Nations unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne.
- Par ailleurs, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusions sectorielles est adoptée et est disponible sur le site internet de la Société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Concernant les matières premières :

- Les matières premières liées à l'extraction et à l'exploitation du charbon, considérées comme étant incompatibles avec l'objectif de transition durable, sont exclues de l'univers, de même que les produits agricoles de base.
- Exclusion des matières premières dont la notation de la Responsabilité en matière de risques « Above and Beyond » est inférieure à 2 sur 10 (qui représente au moins 20 % de l'univers d'investissement).

Conformément à la section ci-dessus « stratégie d'investissement », les expositions aux matières premières non conformes à l'analyse extra financière seront systématiquement compensées par une exposition cible de 0.

Il résulte de cette approche extra financière l'engagement de la Société de gestion.

- *Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?*

La mise en œuvre de la stratégie extra-financière par le biais de la notation de la Responsabilité en matière de risques et de la politique d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle entraîne une diminution de l'univers d'investissement de 20 %.

- *Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?*

Sans objet

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec les collaborateurs, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



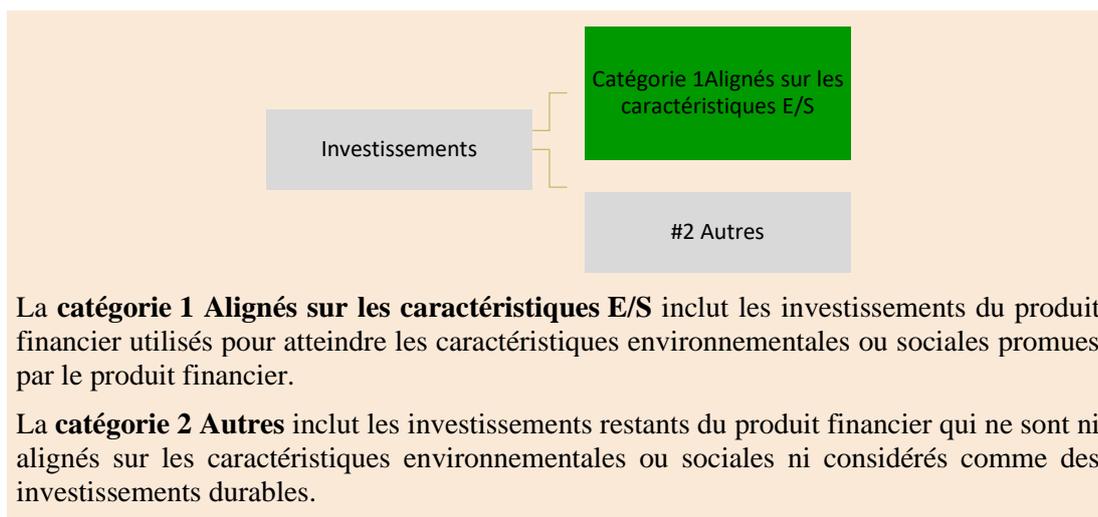
Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Compartiment vise à investir au moins 80 % du portefeuille dans des « investissements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales ». La part restante de l'actif net du Compartiment (« Catégorie 2 : Autres ») sera constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition, ainsi que pour gérer la liquidité du portefeuille ou réduire tout risque financier spécifique.

L'allocation des actifs illustre la part des investissements dans certains actifs.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La **catégorie 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La **catégorie 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● *Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Le compartiment utilise des instruments dérivés pour investir sur le marché des matières premières, mais ne les utilise pas directement pour atteindre des caractéristiques environnementales ou sociales.

L'analyse extra financière est appliquée à l'investissement sous-jacent des instruments financiers dérivés liés aux matières premières afin d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

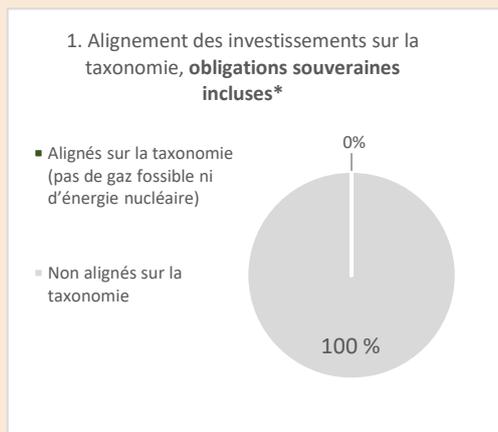
Oui :

Dans le gaz fossile

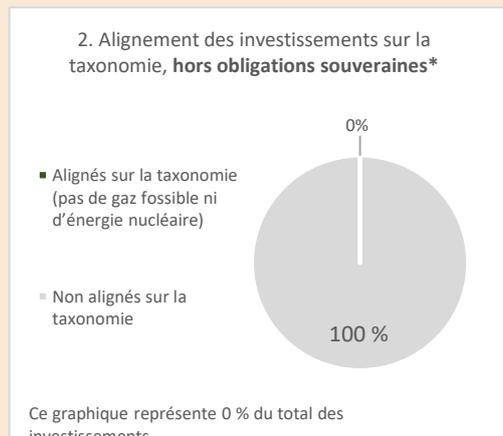
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux*



investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE (voir la note explicative dans la marge de gauche). L'ensemble des critères relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire, qui sont conformes à la taxonomie de l'UE, sont définis dans le Règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214.



représentent des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet



Quels investissements sont inclus dans la « catégorie 2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Compartiment peut investir dans des produits dérivés, des dépôts, des liquidités et des fonds du marché monétaire. Ces instruments sont inclus dans la « catégorie 2 Autres » et ne visent pas à fournir des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments peuvent être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du portefeuille, pour exposer le Compartiment aux matières premières ou pour réduire un risque financier spécifique (par exemple, le risque de change).



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

L'indice de référence ne vise pas à se conformer aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

- *Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?*

Sans objet

- *Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?*

Sans objet

- *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?*

Sans objet

- *Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?*

Sans objet



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site Internet : https://www.dnca-investments.com/lu/funds/dnca-invest-strategic-resources/units/i-lu2707622390*** en cliquant sur la section « Documents » et en

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques sociales ou environnementales qu'il promet.

accédant aux informations relatives aux facteurs ESG dans la sous-section « Documents ISR ».